



## Commune nouvelle

# Commune nouvelle : les grandes lignes de l'évolution

Le 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
les cinq villes  
de l'agglomération et la  
Communauté urbaine  
pourraient former  
une commune nouvelle,  
dotée de communes  
déléguées.  
D'ici là, les maires  
rencontreront  
les habitants  
pour présenter le projet  
et prendre en compte  
leurs remarques.  
Tour d'horizon.



Les cinq maires et le président de la Communauté urbaine ont annoncé, le 26 mai dernier, leur intention d'unir leurs villes et l'intercommunalité en une commune nouvelle.

Dans un contexte de réorganisation des territoires, avec notamment la création d'une Normandie réunifiée, chacun s'organise pour trouver sa place, être visible, mener ses projets à bien, optimiser son fonctionnement et rayonner. Les cinq villes de l'agglomération cherbourgeoise et la communauté urbaine

ont donc décidé de s'unir et de créer une commune nouvelle.

constitution du conseil municipal, création de communes déléguées dotées d'un conseil municipal, d'un budget et

## Une union pour être plus fort

« La commune nouvelle n'est pas une fusion des cinq communes en une seule mais une union qui permet d'être plus fort à l'échelle départementale et régionale. Elle permet de mutualiser les grandes missions, de moderniser les services publics et de maintenir les capacités d'investissement tout en simplifiant la chaîne de décision et de réalisation, souligne Jean-Michel Houllégatte, maire de Cherbourg-Octeville. Notre objectif, à travers la création de cette commune nouvelle, est bien de nous positionner dans la France de demain aux territoires élargis. »

En septembre prochain, les cinq communes et la Communauté urbaine voteront le passage, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en commune nouvelle. Elles voteront également la charte de gouvernance, c'est-à-dire les modalités de fonctionnement de la nouvelle entité :

## La répartition des compétences

La Charte de gouvernance, qui sera présentée en septembre à l'ensemble des conseils municipaux et communautaire, définira le rôle de chacun. Ainsi, tout ce qui relève de la proximité reviendrait aux communes déléguées (l'état-civil, le soutien aux clubs sportifs et aux associations culturelles, les activités périscolaires, la gestion quotidienne des gymnases et des stades, les commémorations, les fêtes communales...). La commune nouvelle prendrait en charge les compétences transversales : la construction, la rénovation et le gros entretien des grands équipements sportifs et culturels ou encore des écoles et des crèches, les politiques culturelles d'intérêt intercommunal comme la lecture publique ou le financement des grandes programmations musicales ou théâtrales, le développement économique, mais aussi l'eau, les transports publics et les ordures ménagères...

## Commune nouvelle, commune déléguée, c'est quoi ?

La commune nouvelle sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur l'échelle géographique de la CUC et reprendra la totalité des compétences de la CUC (eau, transports, déchets, tourisme, éco,...) et des 5 villes (culture, sports, scolaire, jeunesse, solidarité...). Mais elle déléguera une partie de ses compétences à des communes déléguées (voir encadré). Les communes historiques (Cherbourg-Octeville, Equeurdreville, Querqueville, Tourlaville, La Glacerie) auront en effet le statut de communes déléguées à l'instar des arrondissements de Paris, Lyon ou Marseille et géreront les services de proximité.



## Commune nouvelle

# Commune nouvelle : les grandes lignes de l'évolution



**Benoît Arrivé, président de la CUC :**  
« En créant 13 grandes régions, le Gouvernement a impulsé une profonde modernisation du territoire. Nous devons nous inscrire dans cette dynamique et imaginer pour l'agglomération une organisation à la mesure de cette évolution. La commune nouvelle nous permet de nous renforcer, d'être plus visibles et de peser face au Havre, Rouen et Caen. Elle est aussi un premier pas vers un Cotentin unifié que nous devons inventer solidairement avec nos voisins. »

Nous devons nous inscrire dans cette dynamique et imaginer pour l'agglomération une organisation à la mesure de cette évolution. La commune nouvelle nous permet de nous renforcer, d'être plus visibles et de peser face au Havre, Rouen et Caen. Elle est aussi un premier pas vers un Cotentin unifié que nous devons inventer solidairement avec nos voisins. »



**Jean-Michel Houllégatte, maire de Cherbourg-Octeville :**  
« Pour nouer des alliances avec les autres territoires normands, il faut nous densifier pour nous positionner comme la 4<sup>e</sup> agglomération de Normandie et chef de file sur les EMR, la plaisance, les services numériques... L'agglomération doit s'organiser pour cela, elle a la capacité d'évoluer et on est prêt à fonctionner en réseau. Le dialogue social sera l'un des facteurs clés de cette évolution. »

« Pour nouer des alliances avec les autres territoires normands, il faut nous densifier pour nous positionner comme la 4<sup>e</sup> agglomération de Normandie et chef de file sur les EMR, la plaisance, les services numériques... L'agglomération doit s'organiser pour cela, elle a la capacité d'évoluer et on est prêt à fonctionner en réseau. Le dialogue social sera l'un des facteurs clés de cette évolution. »



**Jean-Michel Maghe, maire de Querqueville :**  
« En 1971, la création de la CUC nous a permis de nous organiser sur les ordures ménagères, le transport, les eaux usées... Aujourd'hui, ce modèle n'est plus adapté, nous devons créer une commune plus vaste, plus forte. »

Aujourd'hui, ce modèle n'est plus adapté, nous devons créer une commune plus vaste, plus forte. »



**Gilbert Lepoittevin, maire de Tourlaville :**  
« La commune nouvelle permettra d'optimiser notre fonctionnement. Nous allons mutualiser certains services, harmoniser les politiques tarifaires, avoir un aménagement urbain mieux concerté, mutualiser les grands équipements sportifs et culturels... Si nous ne créons pas la Commune nouvelle, les investissements et les services à la population diminueront. Alors que nous bénéficierons d'un bonus financier si nous créons la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016. »

« La commune nouvelle permettra d'optimiser notre fonctionnement. Nous allons mutualiser certains services, harmoniser les politiques tarifaires, avoir un aménagement urbain mieux concerté, mutualiser les grands équipements sportifs et culturels... Si nous ne créons pas la Commune nouvelle, les investissements et les services à la population diminueront. Alors que nous bénéficierons d'un bonus financier si nous créons la commune nouvelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016. »



**Bernard Cauvin, maire d'Equedreville-Hainneville :**  
« La proximité est un enjeu prioritaire. La Commune nouvelle n'est pas une fusion. La loi permet de ne pas bouleverser l'existant et de mettre les habitants au cœur du projet avec la création de communes déléguées qui organiseront le périscolaire, la politique jeunesse, la politique seniors... Les alignements tarifaires se feront dans le temps, nous avons de 2016 à 2020 pour nous aligner. »

« La proximité est un enjeu prioritaire. La Commune nouvelle n'est pas une fusion. La loi permet de ne pas bouleverser l'existant et de mettre les habitants au cœur du projet avec la création de communes déléguées qui organiseront le périscolaire, la politique jeunesse, la politique seniors... Les alignements tarifaires se feront dans le temps, nous avons de 2016 à 2020 pour nous aligner. »



**Jean-Marie Linchenau, maire de La Glacerie :**  
« L'intérêt du citoyen est au cœur de notre action. L'emploi, la qualité de vie, la poursuite de l'action publique sont au centre de ce projet. La loi prévoit une décision du conseil de CUC. Celle-ci sera étudiée le 7 septembre. Ensuite, elle prévoit les consultations des communes. Celles-ci auront lieu le même jour, le 8 ou le 9 septembre. Ce n'est que dans le cas où une commune ne délibérerait pas sans le sens de la création de la commune nouvelle que la loi prévoit un référendum. Référendum qu'il serait impossible d'organiser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le projet serait alors retiré. »

« L'intérêt du citoyen est au cœur de notre action. L'emploi, la qualité de vie, la poursuite de l'action publique sont au centre de ce projet. La loi prévoit une décision du conseil de CUC. Celle-ci sera étudiée le 7 septembre. Ensuite, elle prévoit les consultations des communes. Celles-ci auront lieu le même jour, le 8 ou le 9 septembre. Ce n'est que dans le cas où une commune ne délibérerait pas sans le sens de la création de la commune nouvelle que la loi prévoit un référendum. Référendum qu'il serait impossible d'organiser avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le projet serait alors retiré. »

## Un calendrier serré

Si la commune nouvelle voit le jour au 1<sup>er</sup> janvier 2016, son conseil municipal sera constitué des 163 élus des cinq conseils délégués. Jusqu'en 2020, leur composition restera inchangée. Après les élections municipales de 2020, le nombre d'élus sera ramené à 55 pour la commune nouvelle.

Enfin, la commune nouvelle devra adhérer à une intercommunalité d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018. « Cette grande intercommunalité regrouperait la commune nouvelle ainsi que les communautés de communes voisines, précise Jean-Michel Houllégatte. Au total, cette grande intercommunalité du Cotentin pourrait réunir 100 à 150 000 habitants ! »

## Les grandes agglomérations de Normandie

**Rouen métropole :** 71 communes et 500 000 habitants

**Caen la Mer :** 35 communes et 242 000 habitants

**Communauté de l'agglomération havraise :** 17 communes et 241 860 habitants

**Communauté urbaine de Cherbourg :** 5 communes et 82 000 habitants

**Grand Evreux Agglomération :** 37 communes et 82 000 habitants

**Saint-Lô agglomération :** 73 communes et 70 000 habitants

## Quelques chiffres

- La création de la Commune nouvelle évite la perte d'environ **34 millions d'euros** qui serviront aux investissements.

- la Commune nouvelle comptera **163 conseillers municipaux en 2016** et **55 en 2020**.

- La Commune nouvelle comptera **82 000 habitants**, ce qui la placera à la **52<sup>e</sup> place** des communes françaises.

- Il existe plus de **270** projets de communes nouvelles en France.

# Commune nouvelle : les grandes lignes de l'évolution



Commune nouvelle



Des réunions publiques seront organisées en juin et juillet pour présenter la commune nouvelle et recueillir les réflexions des habitants.

d'agents, mais aussi le schéma général d'organisation des services, entre les services mutualisés de la commune nouvelle et ceux de la commune déléguée... « Nous souhaitons que cette charte de gouvernance soit le fruit d'un travail collectif, entre tous les élus, mais aussi que chaque citoyen puisse s'exprimer. C'est pourquoi nous organisons

des réunions publiques d'information et de concertation en juin : nous prendrons en compte les remarques des habitants et des agents dans la charte de gouvernance », poursuit Jean-Michel Houllégatte. A l'Hôtel de Ville comme à la Mairie de la Butte, un registre, dans lequel chacun pourra noter ses réflexions, mais aussi ses questions, sera à disposition des citoyens du 15 juin au 10 juillet.

Octeville organisera, quant à elle, une réunion dans chaque quartier à compter du 23 juin ainsi qu'une réunion en direction des associations (cf. encadré).

Enfin, la Ville de Cherbourg-Octeville ouvre un Forum aux questions sur son site internet ville-cherbourg.fr. Vous y retrouverez les questions les plus fréquemment posées et vous pourrez y déposer la vôtre.

## La proximité, un enjeu capital

Les services de proximité, tels que le portage des repas, le périscolaire, les crèches, l'aide sociale..., seront maintenus dans la commune nouvelle. « J'en ai fait, comme les quatre autres maires de l'agglomération, un des enjeux capitaux de cette création, tient à rappeler le maire Jean-Michel Houllégatte. Nous unissons nos forces pour des services publics encore plus performants, plus proches des attentes des habitants et plus modernes. »

Une première réunion, organisée par la Communauté urbaine, est programmée le 18 juin à 20h à la salle des fêtes. Elle s'articulera autour d'une présentation de la commune nouvelle puis d'une discussion afin que les élus puissent répondre aux questions et prendre en compte dans le projet les remarques et contributions. La Ville de Cherbourg-

## Des rendez-vous pour échanger

## Les atouts de la commune nouvelle

- Une capacité d'investissements qui reste importante
- Des services mutualisés de qualité tout en maintenant la proximité
- Des économies d'échelle qui permettront de diminuer les impôts en s'alignant sur le taux le plus bas